



SUISSE

Ce qu'il faut savoir avant votre départ

Mis à jour le 04 janvier 2021 à 09h02



► Règlementation routière



Limitations de vitesse

	Agglomérations	Routes	Voies rapides	Autoroutes
Motocyclettes et voitures	50	80	100	120
Véhicules jusqu'à 3,5 t avec une remorque	50	80	80	100



Alcoolémie

0.5 g / litre de sang

0.1 g/litre de sang pour les élèves conducteurs, nouveaux conducteurs, moniteurs de conduite, chauffeurs professionnels



Feux

Utilisation obligatoire pour les véhicules automobiles et motocyclettes, sauf pour les cyclomoteurs et véhicules mis en circulation avant 1970



GPS et détecteur

GPS avec avertisseur de radar
Prohibé



Ceintures et sièges

Le port de la ceinture de sécurité est obligatoire sur les sièges avant et arrière des véhicules qui en sont équipés. Cette obligation s'applique au conducteur et passager de plus de 12 ans.

Un enfant de moins de 12 ans doit être placé dans un dispositif de retenue homologué.



Portable et kit

Utilisation en main
Interdit

Avec un kit main-libre
Autorisée

Amende de 66 €



Circulation à vélo

Port du casque
NON

► Equipements obligatoires



Equipements de sécurité

Trousse de secours



Equipements hivernaux

Pneus cloutés

Autorisés du 1er novembre au 30 avril. Un véhicule muni de pneus

Facultative

Extincteur

Facultatif

Triangle de signalisation

Obligatoire à bord des véhicules , sauf pour les motocyclettes. A conserver à portée de main et à utiliser en cas de situation d'urgence.

à clous ne doit pas dépasser 80 km/h sauf limitation inférieure. Un disque doit être apposé à l'arrière du véhicule en cas d'utilisation. Il est interdit à tout véhicule muni de pneus à clous de circuler sur une autoroute ou semi autoroute à l'exception de l'A13 entre Thuisis et Mesocco (tunnel du San Bernardino), et de l'A2 entre Goschonen et Airolo (tunnel du St Gothard).

Chaînes à neige

Autorisées sur route enneigée ou verglacée. Leur utilisation est obligatoire en cas de signalisation "chaînes à neige obligatoires". En cas d'utilisation, il faut les placer sur au moins 2 roues motrices.

Pneus hiver

Pas obligatoire